

TANNAY Conseillers et municipaux en viennent aux mots suite à une campagne jugée particulièrement agressive.

Echanges houleux après le non massif au port

VERONIQUE LORENZINI
info@lacote.ch

Une semaine après le «non» des Tannayrolis au projet de port, le sujet a encore fait des vagues lors du Conseil communal, lundi soir. Plusieurs personnes se sont exprimées à la suite du verdict des urnes.

Si aucun des quatre intervenants n'a remis en cause le résultat du vote, tous n'ont pas eu le discours rassembleur et pacificateur de Serge Schmidt, syndic. Ce dernier s'est exprimé au nom de la Municipalité qui a pris acte de la décision populaire, regrettant une dernière fois que la population n'ait pas saisi la chance qu'offrait le partenariat public-privé du projet proposé. «Je déplore la forme qu'a pris le débat, ce n'est pas ma conception de la dé-

mocratie, mais je souhaite que la commune retrouve le calme en vue notamment des prochaines élections communales dans moins d'une année.»

Patrick Simon, municipal en charge du dossier, s'est montré quant à lui beaucoup moins conciliant dans sa prise de position. Il a tenu à rappeler aux personnes présentes qu'«en qualité d'élus, notre devise est, ou devrait être: «je sers». Je sers la collectivité et non des intérêts privés.»

«Les intérêts de nos concitoyens foulés au pied»

Le municipal est ensuite revenu sur les procédés utilisés par les opposants durant la campagne. Listant les arguments fallacieux, erronés et mensongers visant à diaboliser un projet visionnaire, il s'est adressé directe-



Le non des Tannayrolis à l'agrandissement du port a fait l'objet de vifs échanges quant à la tenue de la campagne. GLENN MICHEL

ment et personnellement à Sylvianne Dasso, Nathan Finkelstein et Jean-Marc Keller, conseillers communaux et membres du comité référendaire, expliquant que «la démocratie n'autorise pas tous les excès, tous les mensonges, tous les arrangements avec la vérité en arguant du droit de parole et en foulant au pied les intérêts des nos concitoyens». Il est allé jusqu'à les accuser «d'avoir sciemment menti aux Tannayrolis, portant ainsi gravement atteinte à l'autonomie communale et aux res-

pects des institutions».

Patrick Simon a également exploré que les élus communaux membres du comité référendaire n'aient jamais amené leurs arguments lors des débats au sein du Conseil communal. Et de souligner au passage que Nathan Finkelstein et Jean-Marc Keller siègent aussi en commissions de gestion et des finances qui toutes deux ont approuvé les préavis relatifs au Plan partiel d'affectation (PPA) du Torry, sans qu'il n'y ait jamais eu de rapport de minorité.

Jean-Marc Keller a reçu une menace de mort

En réponse à la prise de position de Patrick Simon, Jean-Marc Keller a souligné que, devant l'ampleur du refus, une campagne n'aurait pas été nécessaire. «Je vous rappelle que j'ai moi-même été une victime. J'ai déposé plainte pour menace de mort et une enquête est en cours.» Il s'est ensuite interrogé quant aux limites du jeu démocratique, pour avoir simplement soutenu une opinion contraire sur la place publique et être mis au pilori par un membre de l'exécutif.

En conclusion de ces échanges, le conseiller Laurent Galiotto a relevé toute sa déception face à l'ampleur du rejet constatant: «En politique, il est facile de dire non afin que rien ne bouge.»

Il a ensuite invité les membres du comité référendaire à se porter candidat au poste laissé vacant par Jacques Kaltenrieder, municipal démissionnaire, «pour participer de l'intérieur et de manière constructive à la bonne marche de la commune». A ce jour, en effet, aucun candidat ne s'est officiellement déclaré en vue de l'élection complémentaire du 19 avril. ●

INSTALLATION À SACRIFIER?

A l'heure du bilan, la Municipalité a souligné l'ampleur de la facture pour la commune. Comme l'a confirmé le municipal des finances, Maurus Wust, «pour pouvoir faire face au projet, il faudra probablement procéder à une augmentation du taux d'imposition d'environ trois points. Et ce, sans compter le coût futur d'une éventuelle rénovation du port qui serait, cette fois, à charge exclusive de la commune.»

Avec ce rejet, la question du réaménagement du port communal se trouve une fois encore sans solution, après vingt ans de discussions et de multiples projets. La seule certitude est que la situation actuelle ne pourra pas perdurer. «Le choix va devoir être fait entre deux solutions: une rénovation coûteuse aux frais du contribuable ou une fermeture du port pour des questions de sécurité», a déploré le syndic.

Une réunion est prévue la semaine prochaine avec les membres de la coopérative, constituée par les communes de Mies et Tannay en 2000 pour le suivi du projet du PPA du Torry. Il s'agit de prendre connaissance de la suite que donnera la coopérative au refus populaire. ●



«La démocratie n'autorise pas tous les mensonges.»

PATRICK SIMON MUNICIPAL À TANNAY

GLAND Référendum du 19 avril. Les opposants confiants, mais prudents.

«Une hausse injustifiée!»

RODOLPHE HAENER
rhaener@lacote.ch

Dans notre édition de mardi, la Municipalité de Gland a donné dans les grandes lignes les raisons faisant de cette hausse d'impôts de 4 points un passage obligé. Du côté des référendaires, évidemment, on ne l'entend pas ainsi. Et sans surprise, ceux-ci s'étonnent du 1,5 point, contenu dans les 4, qui devait revenir à la gestion annuelle de la piscine couverte de Montoly, refusée le 8 mars dernier. «Les Glandois devront se prononcer sur 1,5 point d'impôts alloués à un projet qui ne se fera pas», dénonce d'entrée de jeu Guillaume Labouchère, membre du comité référendaire, et conseiller communal PLR. Qui poursuit: «Durant toute la campagne pour la piscine, la Municipalité a affirmé avoir assez d'argent, hors hausse d'impôts. Désormais, elle nous dit qu'il n'y en a pas assez. Définitivement, cette hausse est injustifiée! D'autant qu'il n'y a pas eu de déficit des comptes communaux depuis des années.» Son confrère Olivier Fantino (PLR) poursuit: «Suite au refus de la piscine couverte, il n'y a actuellement pas d'urgence. Une hausse, on peut la demander en cas de nécessité justifiée par des prestations. Ou s'il y avait eu des comptes déficitaires. Ce qui n'est heureusement pas le cas.»

Des mesures d'économie

En somme, les référendaires estiment qu'avant de proposer une hausse d'impôts, la Municipalité aurait dû lancer un plan



«Il n'y a pas eu de déficit des comptes communaux depuis des années.»

GUILLAUME LABOUCHÈRE
MEMBRE DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

d'économie. «J'étais rapporteur dans la commission chargée d'étudier la réponse au postulat de Gallay demandant des alternatives à une hausse. J'ai bien vu que le but de cette démarche était de se donner bonne conscience. En réalité, il n'y a pas eu d'alternative proposée, on n'a jamais envisagé autre chose qu'une progression de l'impôt.»

Et l'administration communale, nécessitant de croître pour répondre aux demandes d'une population non seulement plus nombreuse mais aussi plus exigeante en matière de service? «D'abord, il faudrait faire un bilan précis de ce qui manque vraiment. Nous sommes



«Suite au refus de la piscine couverte, il n'y a actuellement pas d'urgence.»

OLIVIER FANTINO
MEMBRE DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

persuadés qu'on peut dégager davantage d'efficacité en organisant mieux les services communaux. Quand bien même ceux-ci, et ceux qui y travaillent, font très bien leur métier», rétorque Guillaume Labouchère. Pourtant, la Ville de Gland est relativement économe en matière d'administration, avec quelque 100 employés pour 13 000 habitants, alors que Nyon en compte plus de 400, pour 20 000 habitants. «On ne peut pas tout comparer. Nyon a des charges plus importantes, des musées, un hôpital et des bâtiments historiques à entretenir. A Gland, on ne trouve pas cela. Ce ne sont pas les mêmes villes.»

Quant au spectre d'un retour de la «cité-dortoir», les référendaires le balaient d'un revers de main. Selon Olivier Fantino, «le coup de la cité-dortoir, sincèrement, c'est jouer sur les émotions. Au nom de cette crainte, on serait en droit d'augmenter les impôts? Non...» Guillaume Labouchère rajoute: «Tout le monde emploie ce terme à tort et à travers, et souvent les gens qui l'emploient ne sont pas d'accord entre eux.»

Attractivité économique

Mais qu'on ne reproche pas aux deux jeunes conseillers de ne pas vouloir développer leur cité. «Personne ne remet en cause l'utilité de l'impôt. Nous pensons simplement qu'il y a une étude sur des mesures d'économie à faire avant d'arriver à une hausse. D'autant que la piscine couverte vient d'être refusée, ce qui élimine une dépense fixe de près de 20 millions et des frais d'exploitations annuels d'environ un million.»

Côté proposition, les référendaires voudraient développer l'attractivité économique de leur ville ou encore repenser les infrastructures routières. Et surtout, ils demeurent prudents, quand bien même ces opposants à la hausse semblent en position de force: «Il ne faut jamais vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. On ne sait jamais ce que vont décider les citoyens», conclut Olivier Fantino. ●

INFO+

Débat public
«La Côte» organise, mardi 31 mars à 20h à la salle des colonnes de Grand-Champ, un débat contradictoire public en présence des deux camps.



Le président de l'association «Rives publiques» a été jugé hier pour «dommages à la propriété». ARCHIVES LA CÔTE

TANNAY

Victor von Wartburg en cour pour ses coups de pince

Hier, à Nyon, le Ministère public a requis 60 jours-amende avec sursis contre Victor von Wartburg, président fondateur de l'association «Rives publiques». En juin 2012, le septuagénaire a endommagé deux ouvrages de particuliers qui bloquaient l'accès aux rives du Léman. Accusé de dommage à la propriété, le militant considère avoir agi à bon droit sur le domaine public et s'être résolu à une action «coup de poing» parce qu'il ne pouvait se faire entendre autrement. Son avocat a plaidé l'acquiescement. Le jugement sera communiqué par écrit aux parties.

Devant le tribunal de police, le premier procureur Jean-Marie Ruede a souligné qu'«il n'y a pas de place pour la justice privée dans l'ordre juridique suisse». Selon lui, au surplus, «il n'existe aucune loi qui oblige les propriétaires à ouvrir l'accès au public aux rives». Le Parquet considère que la culpabilité de l'accusé est «pleine et entière» et que «le but est peut-être légitime, mais pas la manière de procéder».

Le 22 juin 2012 à Tannay, l'accusé, accompagné de tiers non identifiés, a endommagé les attaches d'un treillis et un portail situés sur des propriétés de particuliers au moyen d'une pince.

Victor von Wartburg explique avoir agi «par nécessité», pour «faire bouger» les autorités. Il a déclaré ne «pas supporter les tricheries et le non-respect des lois». Selon lui, les deux portails se situent sur le domaine public, et les deux plaignants n'ont dès lors pas la qualité de lésés. Après les faits, le Tribunal cantonal a confirmé l'illicéité du portail de l'un des deux plaignants, retiré depuis. Le treillis de l'autre plaignante est toujours en place. ● ATS

PUBLICITÉ

Home Literie bico

www.home-literie.ch

Semaine Spéciale Bico
du lundi 16 au samedi 21 mars
Mauverney 18b, 1196 Gland
022 / 364 54 64 / 079 / 622 10 56